

COMMUNE D'ALZON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 26 MARS 2013

L'an deux mille treize, le mardi 26 mars, à 17 heures 00, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la bibliothèque, en séance, sous la présidence de Monsieur Roger **LAURENS**, Maire.

Présents : Monsieur André **BARRAL**, M. André **LACROIX**, Monsieur Alain **BOUTONNET**, M. Patrick **REILHAN**, Monsieur Jean-Claude **BLANC**, Monsieur Claude **VIVENS**.

Absents : Monsieur Gérard **ABRIC** donne procuration à M. Jean-Claude **BLANC**, M. Bernard **ILDEVERT** donne procuration à M. André **BARRAL**, Mme Monique **OERLEMANS** donne procuration à M. Roger **LAURENS**.

Le quorum est atteint. Monsieur Alain **BOUTONNET** est nommé secrétaire de séance.

1/ VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 7 MARS 2013

Aucune remarque.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, ce compte rendu.

2/ VOTE DES 3 TAXES – HABITATION, FONCIERE BATIE & FONCIERE NON BATIE

Proposition d'augmentation des taux d'imposition communaux de 2 %, à savoir :

TAXES	TAUX EN %	
	2012	2013
Habitation	10,20	10,40
Foncière bâtie	17,19	17,53
Foncière non bâtie	55,83	56,98

Le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité, l'augmentation des taux d'imposition communaux de 2 %.

3/ VALIDATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2013 COMMUNE & A.E.P.

Le budget **communal** s'équilibre en recettes et dépenses de la façon suivante :

Fonctionnement		552 370,00 €
Investissement		1 059 247,00 €

Le budget **A.E.P.** s'équilibre en recettes et dépenses de la façon suivante :

Fonctionnement		84 531,00 €
Investissement		49 687,00 €

Aucune augmentation, vente d'eau, forfait ne sera effectuée cette année. Les tarifs 2013 seront les mêmes que ceux appliqués en 2012.

De même que les conseillers ont souhaité, à partir de cette année, que les frais de personnel : interventions des agents techniques sur le réseau de l'eau et la part administrative (facturation), apparaissent sur le budget A.E.P. Ceci dans le but d'évaluer au plus juste le coût de l'eau pour la commune. Le budget de fonctionnement A.E.P. présenté ce jour a donc intégré cet élément lié au personnel qui correspond à ½ poste.

Quant à l'installation d'un sur-presseur à la station UV, le projet reste en attente afin d'envisager la meilleure solution à entreprendre. Patrick **REILHAN** prendra contact avec la STE CANONGE pour une visite sur site.

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, les budgets primitifs 2013 de la commune et l'A.E.P.

4/ SUBVENTIONS VERSEES EN 2013

ASSOCIATIONS ou ORGANISMES	Montants en €
A.P.E.	650,00
A.R.E.A.	1 500,00
Comité des fêtes	1 200,00
Bicyclette cévenole	750,00 + 250,00
Comité paroissial	350,00
C.C.A.S.	3 650,00

Le versement de la subvention de l'A.R.E.A. sera subordonné à la production du nom de l'architecte chargé de la pré-étude de la rénovation de l'église.

Il est précisé qu'au vu du changement du photocopieur à la mairie, toutes les associations recevront un courrier les informant que seule la secrétaire de mairie manipulera le nouveau photocopieur. Elles devront également se munir de leur papier blanc/couleur pour les photocopies.

Le conseil municipal, valide, à l'unanimité, le versement des ces subventions.

5/ DONATION DE LA PARCELLE CADASTREE AB 194 SUITE A SUCCESSION REVEILLOU

Suite à la succession de Mme **REVEILLOU**, les enfants souhaitent que la parcelle cadastrée AB 194 soit mutée à la commune pour 1 € symbolique.

A cette occasion, le maire propose qu'une plaque soit installée sous le porche dont l'inscription serait "le passage de Louis".

Les conseillers proposent de répertorier les ruelles et chemins du village sans nom pour éventuellement les baptiser au moyen d'une plaque.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la donation de la parcelle AB 194 au bénéfice de la commune pour 1 € symbolique et l'installation de la plaque "le passage de Louis".

6/ TRAVERSEE DU VILLAGE : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU

Par mail du 28 février dernier, le FEDER (Fonds Européen) a informé la mairie que la demande de subvention pour la sécurisation du cadereau de la R.D 999 ne peut aboutir faute de crédits suffisants. Par conséquent, les membres du conseil souhaitent déposer un dossier de demande de subvention à l'agence de l'eau.

Le conseil municipal, valide, à l'unanimité, la demande de subvention à l'agence de l'eau pour les travaux de la traversée du village.

7/ MODIFICATION DES BAUX DE L'EPICERIE & DU COLOMBIER

L'épicerie est toujours gérée par la SARL M & R ALIMENTATION mais le gérant a changé. De ce fait, il faut inscrire cette modification sur le bail devant notaire.

Quant au Colombier, il faut contractualiser la donation du mobilier à M. **GONFRIER** à l'occasion du renouvellement du bail.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, la modification des baux de l'épicerie et du Colombier.

8/ QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

1/ ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Actuellement, l'endettement d'Alzon est de l'ordre de 1 000,00 €/habitant (approximativement). Si les subventions demandées pour les travaux de la traversée du village sont attribuées que partiellement, la commune devra contracter un prêt. Ce qui pourrait situer Alzon à hauteur de Nîmes d'endettement/habitant (1 486,00 €/habitant).

Les conseillers s'interrogent sur la réalisation de ce projet en l'état et préfèrent attendre le résultat de la demande de D.E.T.R. (Etat) ainsi que la réunion tripartite mairie/conseil général et Médiax du 5 avril prochain pour finaliser les travaux de la traversée du village.

La séance est levée à 18 h 15.

Le 26 mars 2013

Le secrétaire de séance,
Alain BOUTONNET

signé

Le Maire,
Roger LAURENS

signé